Secrétariat du Grand Conseil

QUE 633

Question présentée par le député : M. Eric Stauffer

Date de dépôt : 26 avril 2017

Question écrite urgente

Scandale aux HUG – Des dizaines de millions de pertes à cause des créances laissées prescrites pour les assureurs

Selon les états financiers des HUG 2016, il y a une augmentation de 150% des créances contre les assurances suisses par rapport à 2015, avec la précision que ces créances sont provisionnées à hauteur de 52 millions, soit 27%, ce qui est absolument hallucinant. La présente question urgente écrite va dans le sens des observations faites dans le projet de loi déposé le 7 mars 2017 (http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL 12072.pdf).

Selon la mission d'audit du recouvrement des HUG ordonnée par l'ancien directeur des HUG (Gruson) le 19 mars 2013, en 2011 les HUG ont passé par pertes 70 millions dont une grande partie était des créances prescrites dues par les assurances suisses aux HUG. Et un rapport confidentiel de juin 2015 concernant un audit du processus interne attesterait un abandon de 23,7 millions, ce qui est surprenant, car les assurances ont l'obligation de payer les prestations – ou s'agit-il d'étranger de passage à Genève sans assurances?

Ainsi, les HUG ont perdu des dizaines de millions de créances dues par les assurances, parfaitement connues et solvables, juste parce qu'ils n'ont rien fait. C'est un scandale surtout lorsque l'on considère que les HUG sont subventionnés par l'Etat, soit par les citoyens et leurs impôts. De plus, il sied de répéter que l'Etat en cas de non-paiement des primes LAMAL par les citoyens doit payer 85% à l'assurance, donc de facto les compagnies d'assurances doivent couvrir les prestations médicales fournies. Les HUG ont-ils juste poursuivi les citoyens en lieu et place des compagnies d'assurances?

QUE 633 2/3

Mes questions:

1. Quel montant des pertes mentionnées dans la mission d'audit concernait les factures émises par les HUG à l'encontre des assurances suisses ?

2. Pour quels motifs les créances des HUG contre les assurances suisses, notamment, ont-elles été perdues? S'agissait-il notamment de créances devenues prescrites? Si oui, dans quelle proportion?

Je souhaite que les HUG fournissent les montants totaux des factures impayées par les assurances faisant partie des 70 millions ainsi que la quote-part des factures aux privés (les citoyens) ou de tout autre document probant décomposant les 70 millions.

- 3. Pourquoi les créances prescrites visées par la mission d'audit n'étaient-elles pas comptabilisées en tant que pertes avant 2011 ?
- 4. Cette pratique était-elle conforme aux réquisits de l'ICF?

 Je souhaite que les HUG et l'ICF transmettent dans le cadre de cette réponse tout rapport concernant cette pratique comptable pour le moins fumeuse, car dissimulant les pertes subies par les HUG à cause des assurances qui ne pavaient pas.
- 5. Il résulte de l'audit sur le recouvrement des HUG daté du mois de juin 2015 que de nombreuses sommations et poursuites ont été dirigées contre les assurances notamment en Suisse. Pourquoi les assurances tardaient-elles tant à payer les factures ?
- 6. Avant l'envoi des sommations, les assurances recevaient-elles des rappels ? Si oui, combien ?
- 7. Combien de temps s'écoulait-il entre l'émission de la facture et la sommation envoyée à l'assurance ?
- 8. Les assurances qui faisaient l'objet du recouvrement étaient-elles astreintes à payer les intérêts de retard et à rembourser aux HUG les frais du recouvrement (frais de poursuite, frais judiciaires, etc.) ou les HUG leur faisaient-ils cadeau de ces frais-là aussi?
- 9. Quelles démarches les HUG ont-ils entreprises pour augmenter les encaissements de leurs créances contre les assurances notamment en Suisse?
- 10. Existe-t-il des conventions signées entre les HUG et les assurances suisses leur conférant l'immunité pour ne pas payer ou tout autre accord?

3/3 QUE 633

Si oui, je demande que ces conventions soient produites dans leur intégralité dans le cadre de cette réponse.

- 11. Est-ce qu'un système de facturation électronique a été mis en place de manière à ce que les factures soient envoyées pour paiement directement aux assurances et non plus aux patients ?
- 11a. Dans l'affirmative, ce système explique-t-il l'augmentation drastique entre 2014 et 2015 du poste « débiteurs assurances » et la diminution simultanée des débiteurs patients (2014 : débiteurs assurances : 78 millions de francs, débiteurs patients 25 et en 2015 : débiteurs assurances 91 millions contre 8 millions de débiteurs patients)?
- 12. Comment les HUG justifient-ils qu'en 2016 une provision de 52 millions, soit de 27% a été inscrite dans les états financiers sur les créances des HUG contre les assurances notamment en Suisse alors que ces dernières doivent payer ?
- 13. Les HUG considèrent-ils sérieusement que 27% de leurs factures ne seront pas payées par les assurances ?
- 14. Entre 2006 et 2011 (de source bien informée) pourquoi les administrateurs n'ont-ils jamais été informés ?
- 15. Comment le Gouvernement explique-t-il ce montant énorme de créances perdues, alors que si l'assuré ne paye pas ses primes LAMAL l'Etat a l'obligation de payer pour lui et de facto l'assurance doit payer les prestations médicales fournies ?!
- 16. Le gouvernement ne considère-t-il pas qu'il y a un volet pénal de gestion déloyale des intérêts publics ?